PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance régulière tenue le 3 octobre 2022 à 19h00 au 220 rue Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal.

Sont présents : Messieurs Jean-Claude Giroux, Steeve Raby et Éric Talbot ainsi que mesdames Lydiane Bernard et Madeleine Vermette, sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est absent : Monsieur Denis Laprise

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière.

2022-10-01 : OUVERTURE DE LA SÉANCE
Monsieur le maire constatant le quorum, il est proposé par madame Lydiane Bernard, appuyé par madame Madeleine Vermette et résolu d'ouvrir la séance.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-10-02 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Sur une proposition de monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Éric Talbot, il est résolu d'accepter l'ordre du jour présenté en ajoutant le point 13-E- Déplacement de boîtes postales.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR
1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances du 6 septembre et du 12 septembre 2022
4. Approbation des comptes
5. Correspondance
   a- Lettre de remerciement de Madame Manon Comeau
   b- Lettre de remerciement du Cercle des Fermières
6. Administratif
   a- Affichage du poste de directeur général
   b- Adoption du Règlement établissant un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
   c- Adoption du règlement 2022-03 amendant le Règlement 2021-04 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
   d- Acceptation de notification par moyen électronique des documents incluant tout avis de convocation à une séance extraordinaire du conseil
   e- Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
   f- Formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
7. Travaux publics
   a- Suivi des travaux
   b. Les travaux de traitement de surface double des rangs Sainte-Anne Est et Ouest sont terminés : Acceptation provisoire et paiement de la facture du scellant
   c- Produit pour réparer les routes en traitement de surface.
   d- Suivi de la demande de travaux pour le fosset entre le 210 et 212 Route Sirois Sud
   e- Demande de cession du contrat de déneigement, entretien d'hiver de la rue des Loisirs, rue Sirois Nord et des accès aux immeubles municipaux
8. Incendie et sécurité
   a- Engagement d'un nouveau pompier
   b- Demande d'aide financière pour la formation du nouveau pompier
   c- Priorités locales en matière de sécurité publique
9. Eau potable
10. Eaux usées

11. Loisirs
    a- Patinoire, employé municipal disponible pour son entretien?
    b- Cinéma Halloween
    c- L'installation du module de jeux est terminée
12. Résolutions diverses
    a- Renouvellement de la commandite pour le feuillet paroissial
    b- Fixation du loyer de Monsieur le curé
    c- Accueil des nouveaux arrivants : coût chargé aux participants autres que les nouveaux arrivants et les représentants des organismes pour le buffet
    d- Demande dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aîné(e)s 2022-2023
    e- Garderie : signature de l'entente de partenariat
    f- Garderie : signature du bail
13. Varia
    a- Suivi des travaux de la garderie
    b- La grande semaine des tout-petits
    c- Offre de formation sur la gestion financière
    d- Personne disponible pour faire des travaux compensatoires
14. Période de questions
15. Levée de la séance

2022-10-03 : ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022
Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par monsieur Éric Talbot et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal du 6 septembre 2022 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire trésorière.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-10-04 : ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022
Il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par monsieur Jean-Claude Giroux et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal du 12 septembre 2022 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire trésorière.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-10-05 : APPROBATION DES COMPTES
Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 79 859.65 $ qui incluent les salaires.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées à la résolution 2022-10-05.

Claudette Aubé

5- CORRESPONDANCE
a- Une lettre de remerciement est reçue de Madame Manon Comeau concernant les travaux de revêtement de la chaussée effectués dans les rangs Sainte-Anne Est et Ouest.

b- Une lettre de remerciement est également reçue du Cercle de Fermières de Sainte-Euphémie pour le remplacement de la toilette dans leur local.

6- ADMINISTRATIF

A- Affichage du poste de directeur général
L'affichage sera répété sur d'autres sites (FQM, MRC. CARE, LINDEN, Carrefour Jeunesse Emploi)

B- Adoption du règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
Reporté.

2022-10-06 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2021-04 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de modifier le règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;
ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics sur son territoire;
ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la session du 6 septembre 2022 ainsi que sa présentation;
Il est proposé par madame Lydiane Bernard, appuyé par monsieur Éric Talbot et résolu

QUE le présent règlement soit adopté et que le présent règlement modifie le règlement numéro 2021-04 et ses amendements.

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS
La définition suivante est ajoutée à l'article 2 :

Fumer : Vise également l'usage d'une cigarette électronique ou tout autre dispositif de cette nature.

ARTICLE 19 – ÉCOLE ET PISCINE
Nul ne peut, sans motif raisonnable, se trouver sur le terrain d'une école du lundi au vendredi entre 7 h 00 et 17 h 00.

Il est interdit à toute personne de fumer dans les locaux, les bâtiments ou sur les terrains mis à la disposition d'un établissement d'enseignement.

ARTICLE 26 - AMENDES
L'article 26 est remplacé par l'article suivant :

Quiconque contrevient à l'un des articles 3 à 24 de ce règlement comment une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 200 $ pour une première infraction et de 400 $ en cas de récidive dans les douze (12) mois suivant la déclaration de culpabilité.

ARTICLE 27 – ENTRÉE EN VIGUEUR
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

D- Acceptation de notification par moyen électronique des documents incluant tout avis de convocation à une séance extraordinaire du conseil
Les élus qui détiennent une adresse courriel acceptent et complètent le formulaire d'acceptation de notification par moyen électronique pour envoi de convocations et de documents.

E- Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
Reporté.

F- Formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
Reporté.

7. TRAVAUX PUBLICS

A- Suivi des travaux
Les travaux sont avancés, il reste quelques voyages de gravier dans le rang Sainte-Anne Est. Des vérifications seront également faites concernant l'érosion près d'un ponceau de la Route Principale Ouest.

2022-10-07 : LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DES RANGS SAINTE-ANNE EST ET OUEST SONT TERMINES : ACCEPTATION PROVISOIRE ET PAIEMENT DE LA FACTURE DU SCELLANT

Les travaux de pose du scellant protecteur suite au traitement de surface double des rangs Sainte-Anne Est et Ouest sont terminés à la satisfaction de la Municipalité, il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Éric Talbot et résolu de donner l'acceptation provisoire de ces travaux et d'autoriser le paiement de la facture numéro 26398 au montant de 10 797.53 $ pour la pose du scellant protecteur.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

C- Produit pour réparer les routes en traitement de surface.
Les Entreprises Bourget offrent des chaudières d'émulsion pour les réparations de surface.

D- Suivi de la demande de travaux pour le fosset entre le 210 et 212 Route Sirois Sud
En attente d'informations demandées à la MRC pour le permis requis.

2022-10-08 : DEMANDE DE CESSION DU CONTRAT DE DENEIGEMENT, ENTRETIEN D'HIVER DE LA RUE DES LOISIRS, RUE SIROIS NORD ET DES ACCES AUX IMMEUBLES MUNICIPAUX

Considérant que le contrat de déneigement- entretien d'hiver de la rue des Loisirs, de la rue Sirois Nord et des accès aux immeubles municipaux a été reconduit à Pascal Giroux au montant de 16 096.50 $ (taxes incluses) pour la saison hivernale 2022-2023, le tout avec les mêmes conditions et garanties incluses au devis déposé par Monsieur Pascal Giroux le 11 juin 2019 auprès de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud :
Considérant que par l'article 2.16 de ce devis, l'entrepreneur s'engage à ne pas céder ou autrement aliéner, en tout ou en partie, l'exécution du contrat ainsi que ses droits ou obligations en découlant à moins d'une autorisation écrite de la Municipalité;
Considérant la demande reçue de Monsieur Pascal Giroux pour transférer à Monsieur Robert Mercier ledit contrat de la saison hivernale 2022-2023;
Il est proposé par monsieur Éric Talbot, appuyé par monsieur Steeve Raby et résolu d'autoriser la cession du contrat de déneigement-entretien d'hiver de la rue des Loisirs, de la rue Sirois Nord et des accès aux immeubles municipaux à monsieur Robert Mercier au même coût et conditions que le contrat octroyé par la résolution 2022-05-09 à monsieur Pascal Giroux pour la saison hivernale 2022-2023.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. INCENDIE ET SÉCURITÉ

2022-10-09 : ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU POMPIER

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par madame Madeleine Vermette et résolu d'engager monsieur Éric St-Aubin à titre de pompier volontaire.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-10-10 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DU NOUVEAU POMPIER

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2023;
Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
Attendu que la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Montmagny en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par madame Lydiane Bernard, appuyé par monsieur Éric Talbot.et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Montmagny.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

C- Priorités locales en matière de sécurité publique
Surveillance de la vitesse dans le village, circulation des véhicules hors route ainsi que leurs équipements et casque dans les endroits non autorisés, plus de surveillance le soir et la nuit, surveiller les véhicules stationnés en arrière de l'Héritage (la nuit et en soirée'

9. EAU POTABLE
Aucun sujet.

10. EAUX USÉES
Aucun sujet.

11. LOISIRS

A- Patinoire, employé municipal disponible pour son entretien?
L'employé municipal est consulté pour l'entretien de la patinoire pour cet hiver.

B- Cinéma Halloween
Le Comité des Loisirs prépare des séances de cinéma le 28 octobre pour 3 tranches d'âge et demande également l'utilisation du gymnase et de la salle communautaire pour créer des effets spéciaux.

C- L'installation du module de jeux est terminée
L'installation du module de jeux est complétée et les jeunes disposent de ce bel équipement pour s'amuser.

12. RÉSOLUTIONS DIVERSES

2022-10-11 : RENOUVELLEMENT DE LA COMMANDITE POUR LE FEUILLET PAROISSIAL
Il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par madame Madeleine Vermette et résolu de renouveler la commandite de 65 $ pour le feuillet paroissial.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-10-12 : FIXATION DU LOYER DE MONSIEUR LE CURÉ
En considérant que Monsieur le Curé ne sera présent que quelques jours par semaine dans son loyer, il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par madame Madeleine Vermette et résolu de ne pas augmenter son loyer mensuel qui restera à 450 $.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

C- Accueil des nouveaux arrivants : coût chargé aux participants autres que les nouveaux arrivants et les représentants des organismes pour le buffet
L'accueil des nouveaux arrivants se tiendra le 22 octobre sous la formule d'un 5 à 7 à l'Héritage, buffet et une consommation gratuite pour les nouveaux arrivants. Toute la population y est également invitée dont le coût pour le buffet sera de : gratuit pour les moins de 5 ans, 6 $ pour les 5 à 12 ans et 12 $ pour les personnes âgées de plus de 12 ans.

2022-10-13 : DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉ(E)S 2022-2023

Considérant que lors des consultations publiques effectuées auprès des familles et des aînés, les citoyens ont manifesté leur désir d'avoir accès à une meilleure offre en sport, loisir et culture dans la municipalité;
Considérant que la municipalité a pour objectif d'offrir à ses aînés des infrastructures et activités répondant aux besoins des aînés;
En conséquence, il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu :
-Que la Municipalité dépose une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons 2022-2023 pour améliorer les infrastructures et les activités utilisées par les aînés;
-Que la Municipalité autorise madame Claudette Aubé, directrice générale à déposer la demande précédemment mentionnée et les autorise à signer tous les documents et ententes pour réaliser ce projet.
Adoptée à l'unanimité des conseilleurs présents.

2022-10-14 : GARDERIE : SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT

Considérant le projet d'ouverture d'une garderie sous la forme de projet-pilote de responsables de service de service de garde éducatif en communauté en vertu des articles 122 et suivants de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance;
Considérant qu'il est requis d'établir une entente de partenariat entre le Bureau Coordonnateur de la MRC et Montmagny et la Municipalité pour définir les clauses et les opérations d'un service de garde éducatif à l'enfance dans les locaux de la Municipalité;
Il est proposé par monsieur Éric Talbot, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu d'autoriser monsieur Gilles Giroux, maire et madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit entente de partenariat avec le BC de la MRC de Montmagny.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-10-15 : GARDERIE : SIGNATURE DU BAIL

Considérant qu'un service de garde éducatif en communauté à l'enfance ouvrira ses portes et sera opéré par mesdames Nancy et Lyne Fradette dans les locaux de la Municipalité;
Considérant qu'il est requis d'établir un contrat de bail pour les clauses et conditions de chaque partie au bail;
Il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu d'autoriser monsieur Gilles Giroux, maire, et madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de bail pour et au nom de la Municipalité.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA OUVERT

A- Suivi des travaux de la garderie
Les travaux sont pratiquement complétés : pour l'entrepreneur, il reste le comptoir et des travaux de finition, pour le plombier il reste l'installation des équipements, pour l'électricien il reste l'ajout d'éclairage, pour la clôture il reste la porte à installer. Tout est mis en œuvre pour l'ouverture de la garderie le 10 octobre prochain.

B- La grande semaine des tout-petits
La semaine des tout-petits aura lieu du 14 au 20 novembre et localement la Municipalité, avec l'ouverture de la garderie de 12 places marque ainsi sa participation.

C- Offre de formation sur la gestion financière
Avait lieu le 1er octobre.

D- Personne disponible pour faire des travaux compensatoires
L'offre n'est pas acceptée.

E- Déplacement de boîtes postales
Il sera demandé à Postes Canada de déplacer les boîtes postales qui ont été installées vers l'arrière de l'Héritage afin de faciliter leur accès pour la population.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées concernant la présence des cèdres près des boîtes postales, l'état des bancs et des tables et des subventions disponibles pour les remplacer et la fermeture des grosses vidanges le 16 octobre 2022.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-10-16 : LEVÉE DE LA SÉANCE
Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu de lever la séance à 20h05.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Gilles Giroux, maire
Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière
Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 3 octobre 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 7 novembre 2022.